

Questions orales

M. Pennock: Question supplémentaire.

M. le Président: La parole est au député de Burnaby.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LA NÉCESSITÉ D'EXAMINER LES MANDATS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Celui-ci n'ignore pas que d'après le Comité d'examen du renseignement de sécurité, il incombe personnellement au solliciteur général de s'assurer de l'exactitude des renseignements qui sont contenus dans les déclarations sous serment qui justifient l'émission de mandats.

Étant donné que son prédécesseur n'a manifestement pas su, comme il aurait dû le faire, examiner attentivement ces assertions, va-t-il s'engager auprès de la Chambre et du peuple canadien à examiner tous les mandats qui ont été émis du temps de son prédécesseur afin de s'assurer qu'ils ne se fondent pas aussi sur des déclarations mensongères, sur les dires d'informateurs peu dignes de confiance? Ne conviendra-t-il pas que les libertés civiles des Canadiens risquent fort d'avoir été violées à cause du manque de responsabilité de son prédécesseur?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'accepte pas la prémisse à la question du député, à savoir que l'ancien solliciteur général ou, en fait, tout autre solliciteur général aient manqué à leur devoir.

Le député sait pertinemment que conformément à la loi le rôle du solliciteur général est de s'assurer que toute demande de mandat satisfait aux exigences de l'article 12 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et est essentiel à la sécurité du Canada. Je suis parfaitement convaincu pour avoir procédé à une enquête que tous les anciens solliciteurs généraux ont effectivement assumé leurs responsabilités à cet égard.

Toutefois et comme je l'ai dit ici l'autre jour au député, en ce qui concerne la véracité des faits exposés dans les déclarations sous serment, j'ai commandé une vérification complète de tous les mandats afin de m'assurer qu'ils ne se fondent pas sur d'autres inexactitudes.

[Français]

LA PRÉSUMÉE INFILTRATION D'UN AGENT DOUBLE DANS LA CSN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il est très clair que le Service canadien du renseignement de sécurité est dans un état de crise et que ce ministre est incompetent et doit démissionner.

Vendredi dernier, le procureur de la Couronne dans le procès de Marc Boivin a confirmé ouvertement que M. Boivin était un agent double infiltré dans la CSN et rétribué par le SCRS.

Ma question est la suivante: Comment ce ministre peut-il expliquer cette infiltration du mouvement syndical québécois

par le SCRS, infiltration qui nous fait penser aux pires abus de la GRC au Québec dans le passé? Comment peut-il justifier cette infiltration?

[Traduction]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à des questions similaires que m'a posées le député. Je ne peux que répéter ici ce que j'ai dit en ces autres occasions. M. Boivin a lui-même avoué être une source. Il n'a jamais été un agent du SCRS. Nous n'avons pas le pouvoir en vertu de la Loi sur le SCRS de cibler un syndicat. Nous ne l'avons jamais eu et nous ne l'aurons jamais. Si le député a des preuves qui justifient pareille allégation, il voudra bien les exposer.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA PAPETERIE DE MATANE—LA CRÉATION D'EMPLOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, j'adresserai ma question au premier ministre.

Ma question concerne le développement régional de la Gaspésie et de la Côte-Nord. Le *Journal de Montréal* titrait il y a peu de temps que le gouvernement fédéral se traînait les pieds dans le cas du dossier de Matane. On pouvait lire également, dans un reportage, les propos du député conservateur de Matane, où on rapportait que ce dernier avait notamment déclaré que le dossier était devenu essentiellement un dossier politique. Il a invité son gouvernement à respecter les engagements pris envers la population de Matapédia—Matane.

Je demande donc au premier ministre s'il a l'intention de donner suite à l'engagement pris devant la population de Matane, comme le disait le député conservateur de cette circonscription, et quand le gouvernement va annoncer l'aide pour permettre la création de 300 emplois dans la région de Matane pour une papeterie.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le dossier de Matane est un dossier à l'étude, un dossier important, car il implique la création d'emplois dans une région qui en a grandement besoin. Donc, en temps opportun, il y aura une réponse, je présume, des deux gouvernements et du secteur privé.

Ce qui serait important cependant, dans le contexte que l'on vit au Québec, c'est que le leader québécois du parti libéral nous dise carrément où il se situe dans le dossier du projet de loi C-22 qui créerait 1 300 nouveaux emplois dans la région de Montréal. Au moment où nous sommes à nous parler, les sénateurs libéraux non élus sont en train d'étrangler l'expansion économique de la grande région montréalaise, et je demande au député de se brancher en faveur du peuple québécois et de dire non au Sénat libéral.